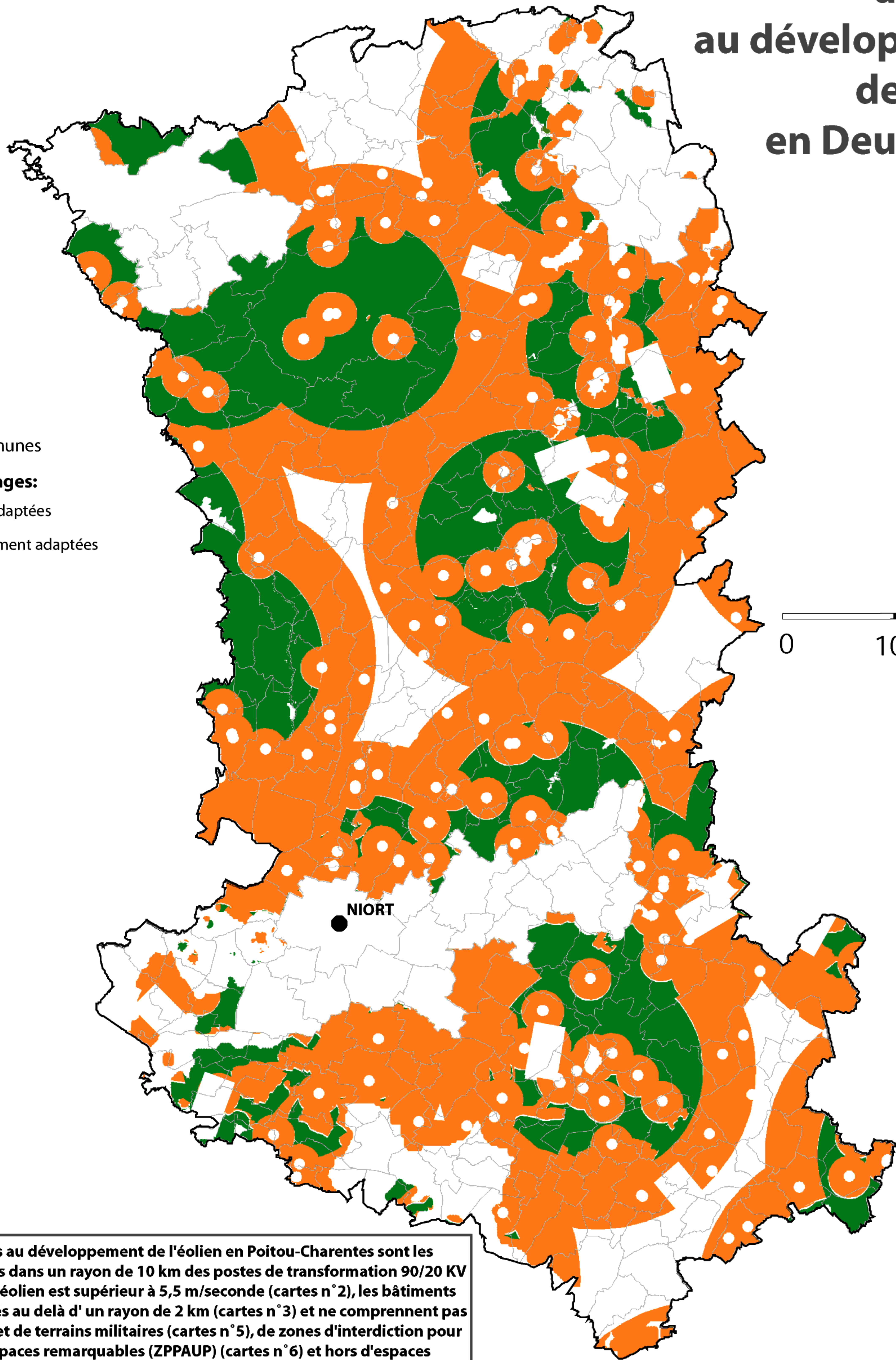


SCHEMA REGIONAL EOLIEN POITOU-CHARENTES

Carte n° 11.3

Les zones les mieux adaptées et potentiellement adaptées au développement de l'éolien en Deux-Sèvres



- Limites de communes
- Caractéristiques des zonages:**
- Zones les mieux adaptées
- Zones potentiellement adaptées

© IGN Paris - BD Cartho, BD Carthage © 2002

"Les zones les mieux adaptées au développement de l'éolien en Poitou-Charentes sont les secteurs géographiques situés dans un rayon de 10 km des postes de transformation 90/20 KV (cartes n° 1), dont le gisement éolien est supérieur à 5,5 m/seconde (cartes n° 2), les bâtiments inscrits et classés sont éloignés au delà d'un rayon de 2 km (cartes n° 3) et ne comprennent pas de servitudes aéronautiques et de terrains militaires (cartes n° 5), de zones d'interdiction pour le patrimoine naturel et les espaces remarquables (ZPPAUP) (cartes n° 6) et hors d'espaces considérés comme sensibles au titre du patrimoine naturels (cartes n° 7). Les zones potentiellement adaptées au développement de l'éolien en Poitou-Charentes sont les secteurs géographiques situés dans un rayon de 15 km des postes de transformation 90/20 KV (cartes n° 1), dont le gisement éolien est supérieur à 5,5 m/seconde (cartes n° 2), les bâtiments inscrits et classés sont éloignés au delà d'un rayon de 500 m (cartes n° 3) et ne comprennent pas de servitudes aéro-nautiques et de terrains militaires (cartes n° 5) ainsi que les zones d'interdiction pour le patrimoine naturel et les espaces remarquables (ZPPAUP) (cartes n° 6)".

Source des données :
Valorem - Météo-France, 2002 - Réseau de Transport d'Electricité, 2005 - DRAC - Poitou-Charentes, 2005 - Service de la Navigation aérienne Sud-ouest, 2005 - MEDD-RNF-DIREN Poitou-Charentes 1994, 2000, 2003